



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 20 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 13 juillet 2023
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 25 juillet 2023
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien RELAUX, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,  
 M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
 Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,  
 M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,  
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,  
 M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES**

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatifs aux agents non titulaires,

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20230720-20230720-8-DE Date de réception préfecture : 24/07/2023
--

**VU** l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 12 juillet 2023.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour les tableaux des effectifs en prenant en compte plusieurs paramètres :

- les postes budgétés avec des créations de poste liés à des évolutions de missions, des remplacements liés à des départs d'agents sur emplois permanents

<b>FILIERES / GRADES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché	A	1	Recrutement (direction des fêtes de DAX) Ce poste pourra être pourvu au titre de l'article L332-8 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP).
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	Promotion interne - Evolution des missions

**SUR PROPOSITION DE Mme HENAUT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS,**

**APPROUVE** la création de ces postes au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs mis à jour avec les différents mouvements sera présenté lors du Conseil d'octobre (après l'avis du Conseil social territorial sur les suppressions de poste).

Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de la ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Secrétaire de séance,**

**Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS**  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20230720-20230720-8-DE  
Date de réception préfecture : 24/07/2023 2